Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260615-0506202609-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°0506202609

Séance du 05 juin 2026

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal :11
Présents : 11
Exprimés : 10

Date de la convocation : 01/06/2026
Date d'affichage :

Le 05 juin 2026 à 19 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, maire,

Etaient présents : LOZAC'H Claude, THOS Fanny, PRIGENT Gwénaël, DUBOURG Justine, BOURDOULOUS Marie-Paule, DUBOURG Claude, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves

Etaient absents : DALMAT Pierre

Secrétaire de séance : DUBOURG Justine

Objet de la délibération : **Délibération sollicitant le Département pour débloquer une partie des fonds du CDT 2022-2027 pour financer les études de l'architecte**

Monsieur le Maire rappelle que le 31 août 2022 une délibération n°3108202205 a été prise afin d'approuver et autoriser la signature du contrat de territoire 2022-2027.

De ce fait, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le déblocage d'une partie de ce fond afin de financer les études d'architecte pour l'évaluation des travaux à effectuer sur l'église Saint-Judoce de Lohuec.

L'architecte L'atelier des feuillantines a été désigné afin d'effectuer ces études préalables, le montant du devis est de 20 000€HT, il faudrait demander une subvention du contrat de territoire de 14 000€, soit 70% du montant du devis, à déduire du montant de l'enveloppe accordée de 46 393€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'attribuer le montant de 14000€ afin de régler les honoraires d'études de l'architecte, et de déduire ce montant de l'enveloppe attribuer pour le contrat de territoire 2022-2027.

Le maire,
Claude LOZAC'H

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260615-0506202609-DE

- **Décide** de solliciter le Département afin de débloquer le montant mentionné ci-dessus pour financer en partie les études d'architecte pour la rénovation de l'église Saint-Judoce.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec la demande.

En annexe de la délibération :
- La délibération n° 3108202205 approuvant et autorisant la signature du contrat de territoire 2022-2027
- Le devis de l'architecte

Fait à Lohuec, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

Le maire,

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

Le maire,
Claude LOZAC'H